

Les vacances au "TRAVAIL"

Afin de permettre à notre personnel de prendre des vacances, le journal LE TRAVAIL ne sera pas publié les 1er et 8 août prochain. Notre prochaine édition sera celle du 15 août 1958.

LA DIRECTION.



Vol. XXXIV — No 28

Ottawa 25 juillet 1958

Réforme des structures de la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier

Ouverture de cinq bureaux régionaux ayant chacun à leur tête un conseiller technique — Le poste de directeur général dissocié de celui de président — Les résultats d'une vaste enquête auprès des syndiqués

IL QUITTE SON POSTE APRES 21 ANNEES DE SERVICE



M. Philippe Lessard, qui a agi comme président de la Fédération des Travailleurs de la Pulpe et du Papier pendant 21 ans, n'a pas posé sa candidature cette année. On le voit ici qui serre la main à son successeur à la présidence de la FPP, M. Victor Dahl, vice-président du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred. M. Lessard, de son côté, conserve le poste de directeur général de la Fédération.

L'une des décisions les plus importantes prises lors du congrès de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, c'est celle qui a trait aux réformes de structures de la Fédération.

Pour répondre efficacement aux besoins des syndicats affiliés et des membres en général et pour faire avancer davantage l'organisation de nouveaux syndicats et consolider les syndicats existants, le congrès de la FPP a décidé d'ouvrir des bureaux dans cinq régions et d'y placer en permanence un conseiller technique.

Le congrès a aussi décidé de créer le poste de directeur général et de dissocier ce poste de celui de président.

Comme conséquence de ces décisions, la Fédération devra requérir les services de deux nouveaux conseillers techniques, ce qui portera le nombre des conseillers à cinq. M. Philippe Lessard a été nommé directeur général de la Fédération tandis que M. Victor Dahl succède à M. Lessard comme président de la Fédération.

L'enquête Vachon

Ces décisions ont été prises à la suite d'une enquête conduite par un comité de quatre membres qui agissait sous la présidence de M. Henri Vachon du Syndicat de Kénogami. Les autres membres du comité étaient MM. Maurice Emond, du Syndicat de Bromptonville, Jean-Guy Morin, conseiller technique, et l'aumônier général, M. le chanoine Henri Pichette.

22 syndicats répartis à travers toute la province ont reçu la visite des enquêteurs. 179 syndiqués, dont 101 officiers, 37 ex-officiers et 41 membres ont été questionnés. Des représentants de quatre conseils centraux ont également fourni leur opinion

sur les besoins des syndiqués, des syndicats et sur ce qu'attendent les syndiqués et les travailleurs de leur syndicat, de leur fédération, des conseils centraux et de la CTCC.

Les conclusions du rapport

Après la compilation de l'enquête, l'une des premières conclusions se dégageant, c'est que la Fédération doit viser à lier plus intimement la vie de ses syndicats avec ses fonctions de négociations. Au moment où elle intervient d'une façon générale, elle fait bien son travail, constate le comité, mais il reste incomplet parce qu'elle est dans la situation d'un conseiller que l'on consulte au moment d'un problème. En somme elle n'est pas suffisamment intégrée à la marche et à l'évolution des syndicats.

C'est que la Fédération semble trop inaccessible aux syndicats. Le moyen de s'en rapprocher, c'est la décentralisation des services de la Fédération en répartissant la province en cinq régions, sous la juridiction d'un

(Suite à la page 3)

Le chômage saisonnier est inquiétant le chômage permanent l'est davantage

Echos de la conférence nationale sur le chômage saisonnier - Des maires de dizaines de municipalités de la province de Québec demandent que le versement des prestations supplémentaires soit continué - Le premier ministre du Canada, le Très Hon. John Diefenbaker, déclare que c'est impossible - Quels sont les plans du gouvernement? Et quel sera le sort des familles dont les gagne-pain resteront sans emploi?

Quelque 90 représentants de l'industrie, du monde des affaires, du monde du travail et des gouvernements à tous les échelons, se sont rencontrés, la semaine dernière à Ottawa, pour étudier le problème du chômage saisonnier au Canada et tâcher de trouver des solutions adéquates.

A date, nous ne connaissons pas les décisions de cette conférence convoquée par le gouvernement fédéral et dont le principal représentant à cette conférence était l'hon. M. Michael Starr, ministre du Travail.

Le chômage saisonnier a toujours posé des problèmes au Canada et il ne cessera pas d'en poser. Ce chômage est une conséquence naturelle de notre situation géographique et des rigueurs de notre climat en hiver.

Cependant, il reste que les conséquences de cet état de choses peuvent être atténuées si tout le monde se donne la main et si l'on réussit à faire tomber quelques préjugés au sujet de certains travaux en hiver. Par exemple, les ouvriers de la construction, cela a été déclaré officiellement au congrès de la Fédération du Bâtiment à St-Hyacinthe, la semaine dernière, savent qu'il est aujourd'hui possible, grâce aux méthodes modernes utilisées de nos jours dans le domaine de la construction, grâce aussi à l'apport de nouveaux matériaux, de construire aussi bien pendant l'hiver que durant la saison chaude.

Les frais du chômage

Il peut être vrai que les travaux entrepris en hiver coûtent plus cher que ceux entrepris durant la belle saison et que les corps publics, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les corporations scolaires, les grandes entreprises hésitent avant d'entreprendre des travaux d'envergure en hiver.

Mais n'a-t-on jamais songé à ce que coûtent, par exemple, les frais pour l'assistance aux chômeurs quand le chômage se généralise, quand il prend de l'ampleur, quand les prestations d'assurance-chômage sont insuffisantes pour assurer le minimum vital de la famille et surtout, quand ces prestations ne sont plus versées aux chômeurs, à cause de certaines technicalités de la loi?

Ceux qui, en définitive, doivent payer ces frais, ce sont les contribuables, les grosses entreprises, sous forme d'impôts qu'elles doivent acquitter, ou encore les municipalités, les gouvernements provinciaux, qui sont obligés d'entamer leur budget pour secourir les chômeurs.

Ne vaudrait-il pas mieux, dans le cas du chômage saisonnier, d'accepter de payer un peu plus cher pour fournir du travail en hiver que d'être forcés de verser des impôts qui défraient l'assistance aux chômeurs.

Par ailleurs, il est certain que ces hommes et que ces femmes, ces chômeurs enfin ressentiraient un peu plus de fierté et se sentiraient moins inquiets, moins délaissés, moins à la merci de la charité publique, si on leur fournissait du travail au lieu d'une pitance d'assistés par la Société St-Vincent-de-Paul?

Le chômage permanent

Mais ce qui est plus troublant, ce n'est pas le chômage saisonnier, mais bien le chômage permanent qui menace de s'implanter à demeure chez nous et dans tous les pays fortement industrialisés.

Nous voulons répéter ici la phrase que nous avons citée en exergue:

"Bien sûr, cherchons à réduire le chômage saisonnier, mais n'oublions pas que le problème le plus sérieux est encore celui de l'embauchage à plein temps" (M. V. W. Bladen, doyen de la Faculté d'Économie politique de l'Université de Toronto)

"Bien sûr, cherchons à réduire le chômage saisonnier, mais n'oublions pas que le problème le plus sérieux, est encore celui de l'embauchage à plein temps."

La semaine dernière, nous avons publié un article émanant de la PRESSE OUVRIÈRE COOPÉRATIVE et signé par Morden Lazarus.

Nous voulons rappeler quelques-unes des constatations de l'auteur.

Tout d'abord, le revenu national n'a pas cessé d'augmenter au cours des trois premiers mois de 1958, dépassant celui de la période correspondante de 1957.

Et cela s'est produit alors que le chômage atteignait un niveau jamais atteint depuis la crise de 1939.

Cela s'est produit au moment où les principales industries de base, celle de l'acier, celle de l'automobile enregistraient des diminutions comparativement à 1957. Cela s'est encore produit au moment où la production industrielle globale enregistrait elle aussi un léger fléchissement comparativement à 1957.

Sans doute que la reprise dans l'industrie de la construction a contribué, au début de 1958, à relever le niveau de la production nationale.

Mais cela n'explique pas tout, dit M. Lazarus: Une seule ligne d'assemblage chez Ford en 1958 produit presque autant que deux lignes en 1956, dit-il. Dans les produits chimiques, certaines industries produisent 50 p. 100 de plus en 1958 qu'en 1957 et cela avec seulement 10 p. 100 de plus de main-d'œuvre.

Automation et progrès techniques

Ainsi grâce à l'automation chez Ford et à certains changements technologiques dans les produits chimiques, on réussit à produire autant avec deux fois de personnel ou à produire 50 p. 100 de plus avec seulement 10 p. 100 du personnel de plus.

Il est à craindre, d'ajouter M. Lazarus, que nous soyons trompés au sujet des conséquences de l'automation et de la rapidité avec laquelle elle se manifeste chez nous.

Le problème est partout. Il se manifeste dans la confection, dans l'industrie des textiles, dans l'industrie du bas façonné où les nouveaux procédés, le speed-up permettent de produire davantage en réduisant la main-d'œuvre.

Il se manifeste dans l'industrie du papier, dans les chantiers maritimes où de nouveaux procédés de soudure permettent d'éliminer passablement de main-d'œuvre.

Il se manifeste dans l'industrie minière où les excavatrices, les foreuses, les monte-charge, les chaînes sans fin contribuent à éliminer de la main-d'œuvre.

Il se manifeste dans les banques, dans les compagnies d'assurance, dans les journaux, dans tous les bureaux enfin où grâce aux nouveaux calculateurs, aux nouvelles méthodes de classification, on peut diminuer la main-d'œuvre requise.

Appel angoissé des maires

Les maires de plusieurs dizaines de municipalités de la province de Québec ont lancé un appel angoissé au gouvernement fédéral pour qu'il prolonge la période des versements de prestations supplémentaires d'assurance-chômage.

L'on sait que le 28 juin dernier, prenait fin le versement de prestations supplémentaires.

Le maire Armand Nadeau, de Sherbrooke, pour sa part, s'est adressé directement au premier ministre Diefenbaker pour lui signaler qu'à compter du 28 juin 400 chômeurs de Sherbrooke n'avaient plus de droit aux prestations; il ajoutait, selon le journal "La Tribune" que "700 autres se verraient dans la même situation très bientôt".

Le même communiqué ajoutait que le secrétaire de l'Union des municipalités, M. Gaston Duquette avait déclaré que 27 villes avaient fait des pressions dans le même sens auprès du gouvernement fédéral.

Le maire Nadeau ajoutait que "la cité de Sherbrooke n'avait pas les ressources financières pour répondre à toutes les demandes qui se multiplient à l'hôtel de ville".

Le maire Nadeau a également ajouté que plusieurs travailleurs n'avaient du travail que pendant quelques heures par semaine, ce qui diminuait encore les revenus des familles.

D'après un article paru dans "L'Action Catholique" de Québec, sous la signature de M. l'abbé Philippe Laberge, "à la fin du mois dernier, il y avait 13,000 chercheurs d'emplois sur une force ouvrière de quelque 125,000, soit plus de 10 p. 100".

A la Dominion Textile de Montmorency, il y a actuellement 1,100 travailleurs au travail comparativement à 1,400 l'an dernier et sur ces 1,100, 75 p. 100 ne travaillent que 2 ou 3 jours par semaine.

Dans l'industrie de la chaussure, dans la confection, c'est à peu près la même situation, ajoute M. l'abbé Laberge, de sorte que "si rien de positif n'est bientôt fait, avec l'hiver, c'est non seulement le froid mais aussi la misère qui pénétrera dans des milliers de foyers de la région".

De son côté l'Union des municipalités de la province, a fait parvenir un télégramme à tous les maires des municipalités leur demandant de faire des pressions auprès des autorités fédérales pour qu'elles prolongent la période des prestations. "Autrement, dit l'Union, ce sera la faillite des budgets municipaux."

Les autorités municipales de Québec, des Trois-Rivières, de Chicoutimi, de Joliette, et de plusieurs autres municipalités ont adressé des demandes dans le même sens à Ottawa.

La réponse de Diefenbaker

Une nouvelle de la Presse canadienne de samedi dernier nous apprend que le premier ministre du Canada a accusé réception de la lettre des maires en déclarant "qu'il est impossible de prolonger davantage la période de versement des prestations supplémentaires."

Il a ajouté que lui et ses collègues ont étudié la question avec le plus grand soin pour en arriver à la conclusion qu'après le prolongement déjà accordé, il n'y a pas lieu d'en accorder un autre.

C'est clair, c'est simple, c'est sec comme sait l'être le premier ministre Diefenbaker. Que les municipalités se débrouillent avec leurs chômeurs, que les chômeurs se débrouillent avec leurs familles, qu'on fasse appel à la charité publique, etc., etc.

"Mais, ainsi que l'écrivait le journal "La Tribune" du 5 juillet, il s'agit là d'un problème qui dépasse les moyens de la charité individuelle. D'ail-

(Suite à la page 5)

Les employeurs grandement responsables de la crise dans l'industrie du papier

M. René Cormier, conseiller technique de la Fédération Nationale de la Pulpe et du Papier, a accusé les employeurs de cette industrie d'être les grands responsables de la situation qui règne actuellement dans les papeteries.

"Les années de grande prospérité et de profits records ont fait naître un optimisme exagéré et les manufacturiers, au lieu d'adapter la production à la consommation, ont multiplié les moyens de production pour aboutir au déséquilibre actuel entre l'offre et la demande. Cette situation qui cause de l'incertitude chez les employeurs a généralisé l'incertitude chez les employés".

Mais, ajoute-t-il, le malaise et l'inquiétude que cause à l'employeur une diminution des profits ne sont rien devant la misère et l'angoisse que le chômage provoque chez le travailleur et sa famille.

Les mises-à-pied

Il a ajouté que les mises-à-pied qui, auparavant, n'étaient qu'occasionnelles sont devenues de véritables épidémies. Certains employeurs profitent de ces mises-à-pied pour faire une sélection dans leur personnel, se préoccupant beaucoup plus du rendement que de la séniorité de leurs employés. Cette politique des employeurs, conclut-il, soulève de nombreux griefs relatifs à l'application de la clause d'ancienneté.

Les heures de travail sont réduites à peu près dans toutes les entreprises; l'on ne travaille que \$2 heures par semaine en certains endroits, comme chez Price Bros.

La source des griefs

De son côté, M. Jean-Paul Lalancette, conseiller technique de la FPP, a analysé les principales

catégories des griefs qui se sont produits au cours de l'année.

L'ancienneté: "Etant obligés de concurrencer sur la qualité et non sur la quantité de papier, les compagnies semblent vouloir dire aujourd'hui que leurs vieux employés ne sont plus bons. Or à Donnacona, 69 p. 100 des employés ont dix ans d'ancienneté et plus; à Kénogami, 49 p. 100 ont également 10 années et plus tandis qu'à Clermont ce pourcentage atteint 60 p. 100; par contre, à Kénogami, 40 p. 100 ont moins de 4 ans, ce qui indique que les compagnies semblent vouloir renouveler leur main-d'oeuvre.

Les tâches; Selon un mot d'ordre général, les compagnies essaient d'abaisser leur coût de production en changeant, en combinant et en surchargeant les tâches.

M. Jean-Guy Morin, également conseiller technique de la Fédération, a parlé dans le même sens que ses prédécesseurs au sujet des efforts des compagnies pour obtenir plus de rendement. Sous le prétexte de la sécurité et de la prévention des accidents, certains employeurs veulent établir l'examen médical obligatoire. Cette pratique comporte de grands dangers quand cet examen est fait par un médecin payé par la compagnie. Un tribunal ne mettra pas en doute la décision d'un médecin. Celui-ci peut être très honnête dans son examen, mais l'interprétation du résultat a bien des chances d'être favorables à l'employeur. Cette politique donne une corde de plus à son arc pour éliminer les employés qui ne sont pas efficaces à son goût.

LES CONSEILLERS TECHNIQUES DE LA FPP



Ci-dessus, les trois conseillers techniques de la Fédération Nationale de la Métallurgie: MM. Jean-Paul Lalancette, René Cormier et Jean-Guy Morin. La Fédération prévoit l'engagement de deux nouveaux conseillers techniques. Les cinq conseillers seront attachés à un bureau régional. M. Philippe Lessard agira comme directeur de la Fédération.

Avantages refusés par la Cité de Shawinigan

La Cité de Shawinigan refuse maintenant d'accorder à ses employés des avantages qu'elle avait consentis au cours des négociations de la convention collective et qui sont inscrits dans le texte de cette convention.

C'est ce qui ressort d'un communiqué du Conseil central de Shawinigan annonçant que la Cité de Shawinigan refuse de payer la moitié de la prime du plan d'assurance choisi par le syndicat pourvu que la part de l'employeur n'excède pas \$6.00.

La Cité de Shawinigan se prévaut d'un article de la Loi des Cités et villes interdisant aux villes de payer des primes d'assurance pour les dépendants de ses employés.

La Cité qui, depuis la signature

de la convention collective ne payait que \$1.50 par mois refuse d'augmenter sa contribution.

Les représentants de la Cité ajoutent que le Conseil se refuse à tout changement jusqu'à la fin de l'année 1958 pour la raison que le budget municipal ne leur permet pas d'accorder davantage.

Les syndiqués trouvent étrange une telle attitude après la signature d'une convention collective que le syndicat a négocié

de bonne foi. Des rencontres entre les différents groupes d'employés municipaux de Shawinigan sont en cours afin d'étudier toute la situation et de prendre les moyens propres à y remédier.

Les clauses...

(Suite de la page 5)

tard à la formation de ces délégués.

"Ce système de délégués de département, dit-il, s'il est bien développé, permettra aux syndiqués les mieux qualifiés, de s'occuper sérieusement de la question syndicale, d'acquérir des connaissances générales nécessaires, de se distinguer parmi les autres, et de se faire ainsi connaître; ils feront de bons officiers et pourront constituer pour la Fédération une réserve de propagandistes bien informés.

Le congrès a endossé les remarques du président de la Fédération en demandant à tous les syndicats d'attacher de l'importance à l'application des clauses d'ancienneté. Le congrès s'est aussi déclaré d'avis que les négociations actuellement en cours doivent se continuer avec fermeté.

St-Hyacinthe

M. Raymond Lorrain a été réélu président du Syndicat national du Vêtement de St-Hyacinthe lors d'élections tenues sous la présidence de M. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement. Les autres officiers élus sont Mlle Laure Gaulin, vice-présidente; Yvonne Dumais, trésorière; Marie-Paule Jubinville, secrétaire; Claudette Pineault, Claire Pineault, Denise Dupré, Madeleine Bienvenue et Gabrielle Brûlé, directrices.



Réforme des...

(Suite de la page 1)

conseiller technique par région. Les cinq conseillers techniques de la Fédération seront donc assignés à l'une ou l'autre des régions suivantes: Côte-Nord, Cantons de l'Est, Québec, Mauricie et Saguenay-Lac-St-Jean.

Outre les problèmes découlant de la convention collective, les conseillers techniques régionaux auront pour mission de "relancer" la vie syndicale, faire le lien entre les syndicats et les conseils centraux, consolider les syndicats existants, préparer des campagnes d'organisation et s'occuper de l'éducation syndicale, et principalement des délégués de département.

Les conseillers techniques se tiendront en contact suivi avec le directeur général qui assumera la direction du secrétariat de la Fédération et fournira toute l'aide technique nécessaire.

Les principaux devoirs du directeur général sont les suivants: Diriger et surveiller le travail et les allées et venues des conseillers techniques ou juridiques et du personnel du bureau; Préparer et faire les recherches nécessaires pour les négociations collectives; Approuver les résultats des négociations; Intervenir dans les négociations ou les conflits quand demande lui en sera faite; Initier les nouveaux employés et faire parvenir tout renseignement de portée générale susceptible d'aider les syndicats affiliés.

"Les membres de l'Union Nationale Catholique des Charpentiers-Menusiers de Québec, Inc., sont priés de prendre note que durant les mois de mai, juin, juillet et août 1958, il n'y aura qu'une assemblée par mois, soit le premier jeudi."



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • DU. 7-3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE DES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

LA FEDERATION DES EMPLOYES DES CORPORATIONS MUNICIPALES ET SCOLAIRES



Photo prise à Valleyfield lors du récent congrès de la Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires. Sur la première rangée, on remarque M. René Perron, secrétaire de la Fédération; M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC; M. René Bélanger, président de la Fédération, ainsi que les autres officiers de la Fédération.

Les résolutions au congrès de la FPP

Le fonds de défense professionnelle - Le gaz naturel - Coopération avec l'UCC - Assurance-vie syndicale - La loi et règlements concernant les établissements industriels - Nombreux amendements à la constitution

Outre les rapports du président général, du secrétaire général, ceux des cinq vice-présidents et des trois conseillers techniques, les délégués au 35^e congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier ont aussi adopté plusieurs résolutions diverses portant sur la régie interne de la Fédération et d'autres d'intérêt général pour les travailleurs.

Le fonds de défense

Le congrès a décidé d'abolir le fonds de défense professionnelle de la Fédération et de verser l'actif de ce fonds à un compte spécial devant être utilisé dans des cas d'urgence, selon les décisions du Bureau fédéral ou des prochains congrès.

De longues discussions ont entouré cette décision. Les uns voulant que les sommes disponibles servent à payer le coût de l'augmentation des frais d'administration par suite de l'addition de deux nouveaux conseillers techniques et des réformes de structure de la fédération, les autres voulant que le per capita de 25 cents qui est actuellement versé au Fonds de Défense, continué d'y être versé, mais reste à la caisse d'administration. C'est cette dernière thèse qui l'a emporté, ce qui signifie que les syndicats ne subiront pas de hausse de per capita à la Fédération tout en bénéficiant de plus de services.

Le gaz naturel

Sur une question de privilège du délégué Robert Larouche, les délégués ont adopté à

l'unanimité une résolution demandant la tenue d'une enquête royale sur la question du gaz naturel afin de faire disparaître toutes les équivoques qui sont nées des accusations portées par le journal *Le Devoir* et des déclarations du premier ministre, l'hon. M. Duplessis.

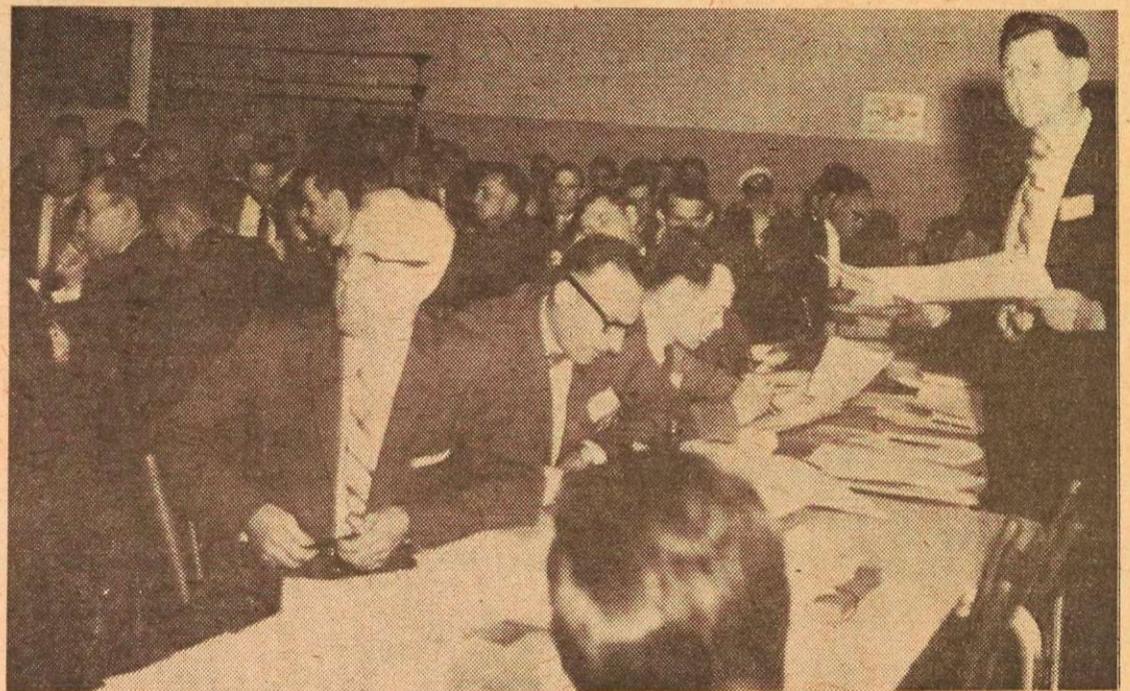
Les délégués ont également protesté contre l'expulsion d'un journaliste du *Devoir* par M. Duplessis lors d'une conférence de presse en disant qu'il s'agit là d'une violation d'un droit démocratique.

Coopération avec l'UCC

Les délégués ont aussi demandé à leur Exécutif de continuer leurs démarches pour en arriver à une entente avec les représentants de l'UCC en vue de l'organisation des travailleurs en forêt. Il s'agirait pour l'UCC et la FPP de demander au gouvernement d'obliger les compagnies à laisser circuler librement les organisateurs syndicaux sur les chantiers de bois de pulpe. Actuellement, selon la Fédération, les compagnies ne laissent pénétrer que les personnes qu'elles veulent et les représentants syndicaux de leur choix et elles bloquent les tentatives des représentants de la FPP. Une coopération entre l'UCC et la FPP pourrait amener le gouvernement à forcer les compagnies à ouvrir les territoires réservés à toutes les organisations syndicales.

Assurance-vie syndicale

Les délégués ont aussi étudié les propositions faites par les Services de Santé du Québec afin de doter les travailleurs de la pulpe et du papier d'une assurance-vie syndicale. Les délégués ont accepté le principe



Le délégué Henri Vachon de Kénogami exposant les grandes lignes du rapport du comité d'enquête sur les réformes de structures de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier. Ce rapport porte le nom du délégué Vachon parce qu'il agissait comme président du comité qui a mené l'enquête auprès de tous les syndicats affiliés à la Fédération. On aperçoit également une partie des quelque 70 délégués officiels du congrès.

de cette assurance et ils ont demandé que copie des dispositions de cette assurance soit envoyée à tous les syndicats pour étude et action au cours de l'année.

Les pénalités concernant les violations de la Loi des établissements industriels

Le congrès a aussi réclamé plusieurs amendements à la loi concernant les établissements industriels. Ils veulent que les pénalités à l'endroit de ceux qui violent les dispositions et les règlements de la Loi des établissements industriels soit augmentées, parce qu'à l'heure actuelle, elles sont trop faibles pour servir de sanctions vraiment efficaces contre les violateurs qui trouvent encore préférable de violer la loi et de payer une petite amende au lieu de l'appliquer rigoureusement

et d'adopter des mesures de sécurité et d'hygiène.

Amendements à la constitution

Le congrès a sanctionné plusieurs amendements à la constitution de la Fédération notamment en ce qui concerne les pouvoirs du président général, du directeur général et autres articles devenus désuets par suite des changements de structure de la Fédération.

Les élections

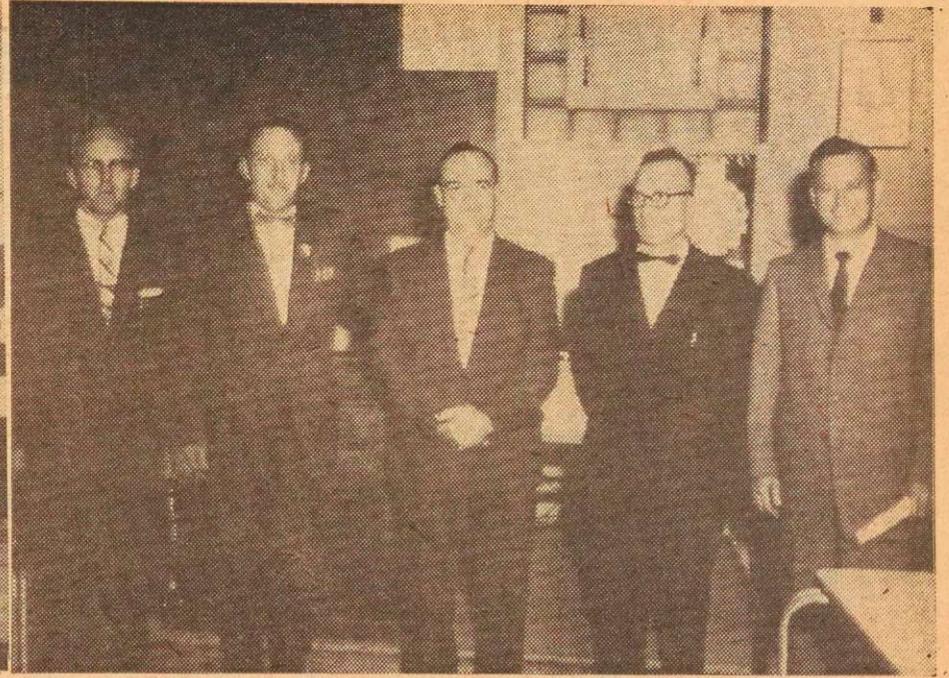
À l'issue du congrès dimanche après-midi, les délégués ont procédé à l'élection des officiers de la Fédération pour la prochaine année syndicale. Les élections, tenues sous la présidence de M. Jean-Paul Marcotte, organisateur du Conseil central de Québec, ont donné les résultats suivants: M. Victor Dahl, de Port-Alfred, l'a emporté sur

M. Charlemagne Girard, de Jonquière et a été élu président de la Fédération; M. Robert Larouche, de Port-Alfred, l'emporta sur M. Henri Vachon, de Kénogami, au poste de vice-président pour la région Saguenay-Lac-Saint-Jean; M. Sylvio Marchand, de Donnacona, fut élu par acclamation, vice-président pour la région de Québec; M. Léopold Corriveau, de Windsor Mills, fut élu président pour la région des Cantons de l'Est en l'emportant sur M. H.-Louis Tardif, d'East-Angus; M. Loyola Ménard fut élu président pour la section de la Mauricie; M. Léo Leblanc, président pour la région de la Côte-Nord; M. Charlemagne Girard fut élu secrétaire général par acclamation, et M. P.-A. De Bellefeuille fut élu trésorier, l'emportant sur ses deux adversaires, MM. Léo Poulin et Maurice Emond.



A gauche à l'issue du congrès, le directeur de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, a posé en compagnie des nouveaux officiers, MM. P.-A. De Bellefeuille, trésorier; Victor Dahl, président et Charlemagne Girard, secrétaire.

A droite les cinq vice-présidents régionaux de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier élus à l'issue du congrès qui s'est



terminé dimanche à Québec. On reconnaît, de gauche à droite, MM. Sylvio Marchand, de Donnacona, vice-président de la région de Québec; Robert Larouche, vice-président de la région Saguenay - Lac - St - Jean; Léopold Corriveau, de Windsor Mills, vice-président de la région des Cantons de l'Est; Loyola Mémand, de Grand-Mère, vice-président de la section de la Mauricie; Léo Leblanc, vice-président de la région de la Côte-Nord.

Le chômage saisonnier...

(Suite de la page 2)

leurs, les chômeurs ne demandent pas la charité, mais du travail, et il incombe aux autorités gouvernementales de leur venir en aide de cette façon. On a parlé à diverses reprises de travaux publics pour procurer de l'emploi à ceux qui n'en ont pas. Nous regrettons que rien de tel n'ait été entrepris et il devient de plus en plus urgent de prendre les mesures nécessaires à cette fin".

Ce qui reste à construire

Dans une économie où tout le monde sera pourvu du nécessaire, dans une économie où les premiers besoins des hommes seront satisfaits, dans une économie où chacun sera assuré de recevoir assez de biens pour vivre, il ne serait pas nécessaire de demander aux gouvernements de fournir du travail à ceux qui n'en ont pas car le travail est le seul bien qu'ils peuvent échanger s'ils ne veulent pas mourir de faim.

Qu'on le veuille ou non, que ce principe soit vrai ou faux, le travail est vraiment une marchandise dans notre système économique. Celui qui ne peut pas vendre cette marchandise parce qu'il n'y a pas de demande pour des bras ou des services, est condamné à mourir de faim si les agences sociales de bien-être ou si l'Etat n'y voient pas.

Quand, par suite du développement technologique, de l'automatisation et des autres sources de force ou d'énergie, le monde pourra produire toujours de plus en plus sans le concours de la main-d'oeuvre humaine, et que les besoins vitaux des hommes pourront être ainsi satisfaits, l'embauchage intégral deviendra une utopie, du moins dans le sens où on l'entend aujourd'hui. Peut-être faudra-t-il en venir à une répartition des tâches entre tous les hommes de façon à ce que tous soient appelés à fournir leur effort individuel, un effort restreint, à la vie de l'humanité.

Mais tel n'est pas le cas aujourd'hui. Des milliers de familles sont mal logées; plus encore n'ont pas toutes les commodités que peut leur fournir l'industrie de nos jours; des milliers et des centaines de milliers n'ont pas tous les soins que requiert leur état de santé parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour aller dans les hôpitaux ou encore parce que les hôpitaux ne peuvent pas les recevoir par suite du manque d'espace ou de personnel.

Les services que sont capables de fournir les municipalités sont inadéquats, les systèmes d'aqueduc et d'égout sont insuffisants pour les besoins de la population; les citoyens sont peu ou mal protégés par des forces policières trop peu nombreuses; nous manquons de parcs, d'étangs, de verdure, de place d'eau, de piscines, de bibliothèques, d'écoles, de collèges, d'universités, de professeurs, etc., etc.

Bref, nous manquons d'un peu de tout.

Il suffirait aux gouvernements d'ouvrir un peu les yeux pour constater que les besoins sont immenses et que les bras pour travailler sont disponibles. C'est donc à ceux qui ont charge du bien commun que revient l'effort à faire pour satisfaire ces besoins et déclencher toute l'activité économique.

Que les gouvernements par des dons, des subsides, des prêts, des allocations sociales de toutes sortes imprimant donc l'élan nécessaire à assurer l'essor économique et social de notre peuple.

Au cours de l'hiver dernier, la campagne publicitaire du gouvernement fédéral était centrée sur le slogan: "Faites-le maintenant".

C'est à notre tour de dire au gouvernement: "Agissez maintenant," si vous voulez éviter le pire, éviter la catastrophe qui s'en vient; des milliers et des milliers de chômeurs, privés du nécessaire parce qu'on n'a plus besoin de leur service pour produire!

Le syndicalisme se construit dans un esprit de collaboration

Dans une allocution prononcée devant les délégués du 35e congrès de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, à Québec, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la CTCC, a rappelé que le mouvement syndical ne se bâtit pas dans la rivalité mais dans un esprit de collaboration et d'entraide.

Faisant allusion aux décisions prises par la FPP au cours de ce congrès, l'aumônier général a déclaré que ces décisions n'auraient pas pu être prises si les délégués étaient restés sur leurs positions et n'avaient pas fait l'effort nécessaire de comprendre son voisin.

L'esprit de combat et de lutte que les syndiqués ont acquis dans les luttes contre un patronat souvent implacable ne doit pas être transposé sur le plan syndical quand les représentants des différents syndicats d'une fédération se rencontrent pour discuter leurs problèmes ou quand ils se

rencontrent sur le plan du congrès de la CTCC.

Il faut avoir assez de souplesse, dit-il, pour comprendre que les règles qui président à l'intérieur du mouvement sont autres que celles qui obligent les travailleurs et les syndiqués à adopter quand ils doivent procéder par pression sur les employeurs.

Il faut retenir de ce congrès l'expérience heureuse que l'on s'est uni dans des syndicats non seulement pour être plus fort et ajouter une aide extérieure à nos forces isolées, mais pour faire du bien, aider ses voisins, ses confrères de travail.

Il ne faut jamais oublier qu'a-

près le foyer, le prochain, ce sont nos confrères de travail; en se renfermant sur soi-même ou dans des groupes d'opposition, on gaspille des forces et l'on perd de vue l'une des missions principales du syndicalisme qui est de rapprocher les hommes, de leur faire comprendre la grande fraternité humaine.

Le syndicalisme se révélera vraiment au monde quand il démontrera non seulement son efficacité sur le plan des revendications mais également quand de l'extérieur, on pourra dire des syndiqués, "voyez, comme ils s'aiment".

Les clauses d'ancienneté prennent plus d'importance en période de chômage et de régression économique

C'est ce que déclare le président de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, M. Philippe Lessard, dans son rapport annuel — Négociations lentes et difficiles — Les délégués de département.

"Par suite du ralentissement de la production occasionné par la régression économique, les heures de travail ont été diminuées à peu près partout, nécessitant des déplacements de main-d'oeuvre dans les usines et même des mises-à-pied. Des griefs nombreux ont ainsi pris naissance et les clauses de séniorité ont pris toute leur importance."

C'est ainsi que s'exprimait vendredi dernier, M. Philippe Lessard, président de la FPP, dans son rapport annuel devant les quelque 70 délégués officiels représentant 37 syndicats affiliés.

M. Lessard a ensuite souligné les difficultés rencontrées au cours des négociations qui se poursuivent en ce moment dans toute l'industrie. "Non seulement, dit-il, les patrons sont opposés à toute augmentation des salaires et autres améliorations affectant le coût de production, mais aussi à tout changement susceptible de reconnaître les droits des travailleurs.

Faisant état d'une enquête récente conduite par le Financial Post, M. Lessard dit ensuite que la situation n'est pas aussi tragique que le laissent croire les em-

ployeurs et que les employés peuvent avoir de bonnes raisons d'espérer des conditions meilleures.

M. Lessard a terminé en lançant un appel afin que la vie syndicale soit plus intense dans les syndicats.

Faisant allusion au rapport présenté par M. Jean-Paul Lalancette, conseiller technique de la Fédération, M. Lessard a préconisé la nécessité d'instituer partout le système de délégués d'ateliers et de rendre efficace ce système en travaillant sans re-

(Suite à la page 3)

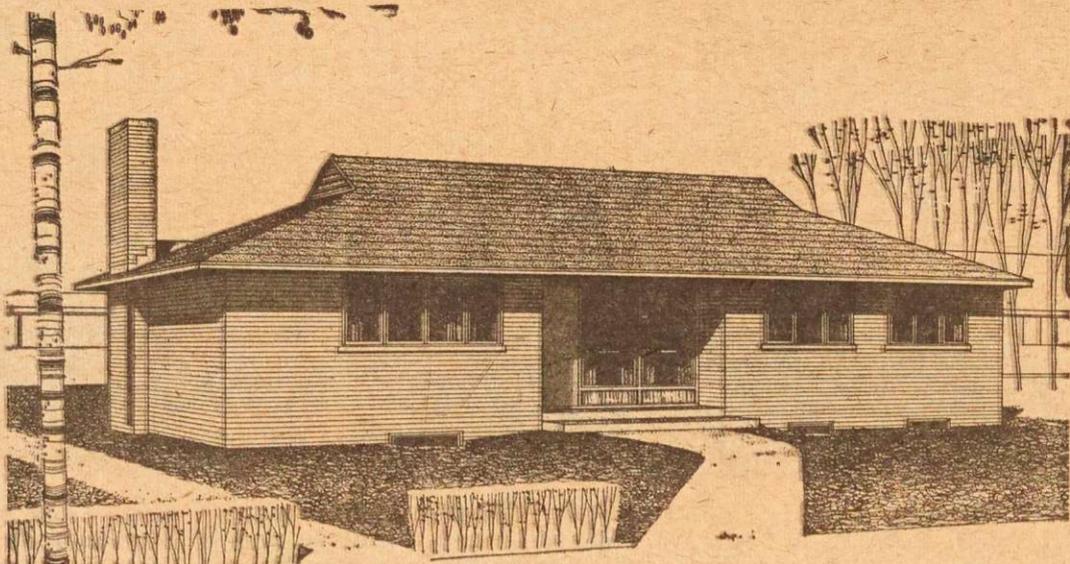
VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois de juillet 1958

- | | | |
|---|--|--|
| <p>● Bourse de \$1,000</p> <p>J. Zacharewycz
4485, St-Zotique,
Montréal</p> | <p>● Bourse de \$100.00</p> <p>John Steward,
3485, Berri, Montréal</p> | <p>● Bourse de \$50.00</p> <p>Yvon Blackburn
140, Boul. Hamel, Q.-O.</p> |
| <p>6 BOURSES de \$25.00</p> | | |
| <p>Michel Hamel
1435, Rte Nationale,
Anc.-Lorette</p> <p>Mlle Yvette Cauchon
260, Lafayette, Québec</p> | <p>Mlle Gisèle Plante,
936, Lachevrotière, Q.</p> <p>Roger Ruelland,
267, St-Vallier Est, Q.</p> | <p>Mrs. John Malone,
824, Ave Bougainville,
Québec</p> <p>Jeannette Gagnon
110, D'Argenson, Qué.</p> |
| <p>15 BOURSES de \$10.00</p> | | |
| <p>Jean-Guy Moreau
559, Boisseau, Québec</p> <p>Lise Julien
217, Taschereau, Qué.</p> <p>Serge Hamel
1435, Rte Nationale,
A.-Lorette</p> <p>Gérard Robitaille
Laiterie Artic, Qué.</p> <p>Huguette Poulin
730, Bardy, Québec</p> | <p>Mlle Thérèse Légaré
20, 10e rue Ouest,
St-Rodrigue</p> <p>Christie Garneau
116, Bergemont, Québec</p> <p>Paul Maranda
10, Aristide,
St-Hyacinthe</p> <p>René Robitaille
330, St-Olivier, Québec</p> <p>Ls-Phil. Grenier
1240, ave Royale,</p> | <p>St-Thomas Vill.
Robert Dinel
62, rue Jalbert, Québec</p> <p>Roméo Bertrand
180 Est, Crémazie, Qué.</p> <p>Yvette Racine,
2, St-Edmond, Beauport</p> <p>Hector Demers
144, Mgr Gauthier,
Giffard</p> <p>Marguerite Demers
487, de la Salle, Québec</p> |
| <p>45 BOURSES de \$5.00</p> | | |
| <p>Roger-A. Fiset
155, Est, Boul. Charest</p> <p>Mme Arthur Tremblay
841, 4ème rue, Québec</p> <p>Claude Richard
N.-D. des Laurentides</p> <p>Mme Fernand
Bisson-Deschênes
125, Lockwell, Québec</p> <p>Mme Germaine
Lachance,
226, Du Roi, Québec</p> <p>Mlle Eugénie Richard,
C.P. 71, Ste-Anne
Pocatière</p> <p>Mme Léandre Côté,
C.P. 682, Québec 4</p> <p>Marie-Louise Roy</p> | <p>Marcel Masson
305, Napoléon, Québec</p> <p>Mme Raymond Simard
56, 29e rue Est,
Charlesbourg</p> <p>Madeleine Marin
153, 10e rue, Limoilou</p> <p>Antonio,
13, Edouard, Victoria-
ville, Québec</p> <p>Mlle Alida Chouinard,
260, boul. Langelier, Q.</p> <p>Auger Samson,
132, Sanfaçon,
Charlesbourg</p> <p>Mme A. Gagnon,
1133, 1ère ave, Québec</p> <p>G.-André Bigaouette,
21, Ozanam, Québec</p> <p>Roger Talbot,
161, rue Mauffils, apt. 4
Québec</p> <p>Mme Blanche
Bonneville, 1670, Papi-
neau, apt. 2, Montréal</p> <p>Michel Lacasse,
308, 1ère rue, Québec</p> <p>Jean-Marie Vézina,
48, Toussaint,
St-Louis Courville</p> <p>Mme Adrienne
Lachance, 519, des
Oblats, Québec</p> <p>Mme Gérard Blais,
882, Marie-Louise, Qué.</p> | <p>J.-Alfred Aubé,
Ste-Catherine, Co.
Portneuf</p> <p>L. Desaulniers,
5042, Jeanne-d'Arc, Q.</p> <p>Octave Carigan,
57, Legendre, Asbestos</p> <p>Jean-Marie St-Pierre,
1021, St-Vallier O., Qué.</p> <p>Gilbert Savard,
251, Colomb-Ouest, Qué.</p> <p>Marcel Gosselin
51, St-Laurent, Lévis</p> <p>Mme F. Masson,
121, rue St-François, O.</p> <p>René Gagnon,
89, St-Louis, Lévis</p> <p>Laurent Faucher,
280, rue Dollard, Magog</p> <p>Mme Jos. Dumas
347, 15ème rue, Québec</p> <p>Mme P.-H. Bernard,
529, Dollard, Québec</p> <p>Jean-Marie Léger,
617, Des Oblats, Qué.</p> <p>Lucien Genest,
398, St-Olivier, Québec 4</p> <p>Eugène Bélanger,
110 1/2, Victorien,
Giffard, Québec</p> <p>Mlle Marie-Paule Fiset,
705, Ste-Claire, Québec</p> <p>Guy Hamel,
27, rue St-Ferdinand,
Lévis</p> |

N.B.—Pour toutes informations adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, Boul Charest, Québec. Tél.: LA. 4-4631

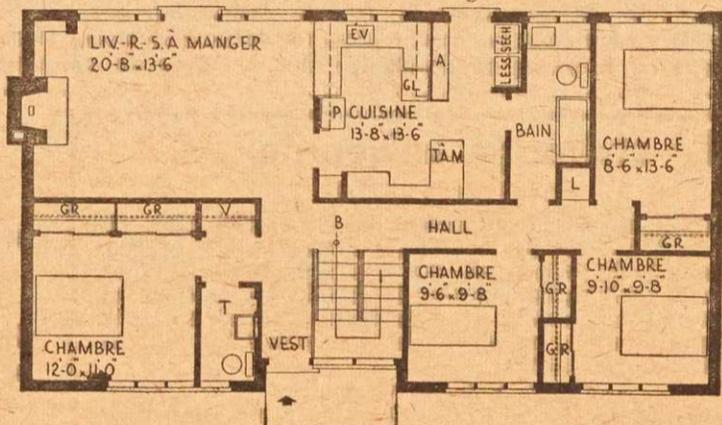
Bungalow à quatre chambres ayant une division originale



L'architecte Dennis Peters de Oakville, Ontario, a conçu ce bungalow à quatre chambres qui a plusieurs caractéristiques intéressantes dans sa distribution intérieure inusitée.

Les points à remarquer sont l'aire du living-salle à manger qui donne sur le jardin arrière et communique avec celui-ci; l'aménagement pour manger dans la cuisine; l'accès de la porte arrière à salle de bain, ainsi que l'intimité créée par l'absence de fenêtre dans le mur latéral de la maison. Un autre trait intéressant est la chambre des maîtres qui est séparée des autres chambres par le hall d'entrée.

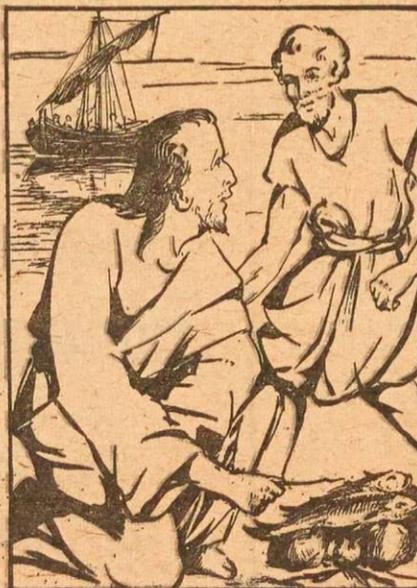
Aire totale de parquet, 1,508 pieds carrés; dimensions extérieures, 52 pieds sur 29 pieds. Les épures pour cette maison, appelée Modèle 803, peuvent être obtenues de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à un coût minimum.



Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 58

Images de MARIE PIGNAL



1. Le matin se lève sur le lac de Génésareth. Pierre et quelques autres disciples re-bientôt plein de poissons. Alors Jean se souviennent de la pêche. La barque est vide: les pêcheurs n'ont pas eu de chance. Un homme, part à Pierre de ce qu'il devine au sujet de marchant sur le rivage, leur crie: "Avez-vous l'inconnu du rivage. du poisson?" — "Non, répondent-ils, nous n'avons rien pris." — "Alors, reprend l'inconnu, essayez encore..."

2. Leur effort est récompensé: le filet est plein. Pierre se souvient d'une autre pêche miraculeuse et fait le signe de la croix.

3. Cette fois, Pierre comprend: c'est Jésus qui est sur la rive. Pour l'atteindre plus vite, il saute dans l'eau et, moitié nageant, moitié marchant, il rejoint Jésus qu'il trouve occupé à faire griller un poisson, sur un petit feu de bois entre deux pierres, afin de réconforter les pêcheurs.

4. Les barques accostent. On fait griller aussi quelques poissons provenant de la pêche, et tout le monde s'assied sur la plage pour manger. Après le repas, Jésus prend Pierre à part et lui dit: "Simon, fils de Jonas, m'aimes-tu plus que les autres?" Et par trois fois, il l'oblige Pierre, qui l'a jadis renié trois fois, à lui affirmer son amour. Alors il lui confie le soin de ses amis qu'il désigne sous le nom pastoral de "son troupeau". (A SUIVRE)

Starr Promises Action On Winter Work Conference Suggestions

OTTAWA (CPA)—Labor minister Michael Starr in his closing remarks to the National Winter Employment Conference here promised action on "feasible" recommendations brought forward by the 100-odd representatives of labor, industry and government.

The two-day conference saw separate reports emanating from four study groups, and a forthcoming final report summing up ways and means to lessen Canada's heavy, recurring seasonal unemployment.

The group reports on the whole stressed "incentives" in the form of accelerated depreciation allowances, and a stepped-up "Do It Now" publicity campaign, although some delegates chided the reports for ignoring "the human factor".

The preliminary copy of the final report summing up study group recommendations was strongly criticized by several delegates as being weak and general.

Executive vice president William Dodge of the Canadian Labor Congress termed it a "pale imitation" of the group reports, and urged that — the government act on the basis of recommendations made in the groups reports; and — the government recognize the need for action immediately.

The majority of delegates, representing management organizations like the Canadian Chamber of Commerce, the Canadian Manufacturers' Association and the Canadian Construction Association, insisted

that government subsidies were not necessary or desirable and that much of the job in promoting winter employment should be done by "private initiative".

George S. Mooney, executive director of the Canadian Federation of Mayors and Municipalities, however, insisted that the preliminary copy of the final report was "insipid, ineffective and inaccurate", and called for government subsidies in the form of tax and tariff concessions and double depreciation allowances.

At his insistence a sentence reading "in general, the groups were opposed to subsidies and in favor of encouragement of private initiative" was changed to read "in general, the groups were in favor of encouragement of private initiative".

The group studies called for further consideration by the government of ways to provide incentives to winter work; called for further research in the field, intensified promotion and publicity; and suggested further money for residential housing construction through the Central Mortgage and Housing Corporation, would be valuable.

B. E. Legate, general manager and secretary of the Association of Canadian Advertisers, stressed

that "emotional appeal" was the way to make the promotional campaign more effective.

Promotion and publicity group chairman M. M. Schneckenburger, president of the Canadian Advertising Advisory Board, termed winter employment "a product to be sold".

Hamilton's mayor Lloyd D. Jackson, however, told the delegates they were "missing the human side of the problem".

"The big 'incentive'", he said, "is an appeal to the heart, not to the pocketbook".

Vice president Angelo Forte of the Canadian and Catholic Confederation of Labor called on the convention to realize that a problem which has been solved in war has not yet been righted in peace. Suggestions made at the conference were "too little, too late", he said. Besides, most of the delegates "don't realize the importance of the problem."

Mr. Forte said that full employment meant an educated nation — "our best security". Far too much reliance, he stressed, was being placed on publicity. "It takes more than a two-day conference", he said. "Every industry should participate". Mr. Forte called for per-

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Les officiers de l'union et les membres du comité des négociations ont rencontré les représentants de la Canadian Vickers le 17 juillet dernier, pour la première fois, en vue du renouvellement de la convention collective. La présente convention expire le 1er septembre. Il a été décidé que deux séances de négociations auront lieu lundi et mercredi de cette semaine. Si d'autres rencontres sont nécessaires, elles auront lieu après la période des vacances annuelles, c'est-à-dire, après le 4 août. M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération Nationale de la Métallurgie, dirigeait le groupe syndical au cours de ces rencontres.

Les officiers de l'union et les membres du comité des griefs ont rencontré les représentants patronaux afin de disposer de plusieurs griefs soumis par les employés. La plupart de ces griefs avaient trait à la clause d'ancienneté et aux mises-à-pied survenues récemment. Les griefs ont été réglés à la satisfaction de tous.

Un autre navire de la classe

du Restigouche sera construit par la Canadian Vickers à la demande du gouvernement fédéral. On dit que le coût de ce destroyer d'escorte sera d'environ \$20 millions. Vickers a construit deux navires du même genre, le HMCS St-Laurent et le HMCS Restigouche. Actuellement sept navires de cette catégorie sont terminés ou presque; cinq autres seront mis en chantier prochainement.

Les employés de McDonnell Aircraft Corp de St-Louis, viennent d'obtenir une huitième fête payée, soit le jour des Nations Unies qui tombe le 24 octobre. 20,000 travailleurs jouiront de cette nouvelle fête.

L'Eglise Méthodiste vient de publier une brochure expliquant les raisons de son opposition aux lois dites du droit au travail. On peut obtenir des copies de cette brochure gratuitement en adressant une demande à M. A. Dudley Ward, secrétaire du Comité des Relations sociales et économiques de l'Eglise Méthodiste 740, Rush Street, Chicago (11) Ill, U.S.A.

manent tripartite committees on winter employment to "mobilize everyone".

On the first day of the conference, the Canadian Labor Congress presented a comprehensive brief to the delegates. The CLC was represented by executive vice president William Dodge, general vice president George Burt, and Andy Andras, director of the Legislation and Government Employees department of the Congress.

The government should "not lose one moment in deciding,

and announcing, what it is going to do", the CLC stressed. Unemployment next winter will be as high or higher than last, the submission said, and immediate steps are therefore urgently needed.

"All last winter, the government was urging the rest of us to "Do It Now"; now it is our turn to urge the government to adopt, and act on, its own slogan", the submission concluded.

Signature d'un contrat de travail chez les infirmières de Hull



ENTENTE CORDIALE—Souriantes, les représentantes des infirmières de l'hôpital du Sacré-Coeur s'apprentent à signer leur nouveau contrat de travail. Le différend qui les opposait aux autorités de l'hôpital depuis deux mois vient de prendre fin. Au centre, Mgr Napoléon Gelineau, vicaire général, signe en qualité de médiateur. Assise, à gauche, Mlle Yvette Saint-Amour, secrétaire du syndicat; assise, à droite, Mlle Hélène Mantha, présidente. Debout, de gauche à droite: MM. Jean-Robert Gauthier, conseiller technique de la CTCC, Philippe Girard, directeur des relations intersyndicales, Mlle Hélène Couture, trésorière du syndicat, et M. Fernand Pillion, agent d'affaires du Conseil central. Les détails de la convention intervenue entre les parties contractantes paraîtront dans le prochain numéro du "Travail".

St-Hyacinthe

Le Syndicat National catholique du Textile de St-Hyacinthe vient de procéder à l'élection de ses officiers pour la prochaine année. Ont été élus MM. Dollard Delisle, président; Adélar Morel, vice-président; Lauréo Girouard, secrétaire-correspondant; Dominique René, secrétaire-archiviste; Jean-Paul Brousseau, trésorier; Alphonse Caya, secrétaire-financier; Ernest Millette, directeur, section journal Le Travail; Paul-Emile Comtois, directeur et François Beaulac, directeur.

Fernand Pion

Courtier d'assurances
590 CADILLAC, Montréal (5)
Tél.: bureau VI. 9-2131
domicile CL. 9-2839



CIGARETTES
EXPORT "A"
BOUT FILTRE

More Security Is Aim of Building Workers

Unemployment and job insecurity which face construction workers and the means to alleviate these conditions formed the principal aims during the annual convention of the Building Workers' Federation of Canada at St. Hyacinthe.

"Employees in the construction industry are among the most insecure workers and are subjected to an uncertain future".

"In all our programs of action we should always bear in mind the slogan "security for our construction workers".

This declaration which formed part of the report of the president of the Building Workers' Federation, Mr. Rosario Gosselin, during the annual convention at St. Hyacinthe expresses very clearly the anxiety of the workers in this industry, whose future remains uncertain, and which motivates them to find formulas and action programs to assure them more security. The main cause of this state of affairs is evidently unemployment which strikes hard at this group of workers.

During the course of a year, Mr. Gosselin revealed lack of work and insecurity of the future affects a great number of workers in different parts of the Province of Quebec. Statistics show that a year's work in this

industry averages about forty weeks of work.

But for a year now this has not been the case in certain particular regions and in many cases the forty weeks of work has dwindled to only thirty weeks of employment. It is easy to realize that these conditions affect the living standards of families whose wage earners are in the construction industry.

After having revealed how the Federation has put forward efforts to improve conditions in work and salaries during the past few years, the president of the Federation said that these efforts must continue to raise the scanty wages which these workers earn during the curtailed periods of occupation.

He then said that very little effort has actually been made to curb unemployment.

"Certain moves were made to relieve the jobless crisis, but they were limited to proposed plans published in different Government pamphlets and to television programs".

"The problem never passed the study stage and no factual program, either Federal or Provincial, ever reached the active level".

Mr. Gosselin then said that uniformity in all centres of the industry was one remedy which would alleviate these conditions.

Among other projects under study at the present time was a plan of insurance to be established for the members of the Building Federation. "Since the first of February 1958 our organization service was turned over to the C.C.C.L. union and this change proved both liberal and efficient".

"As president of the Building Federation I wish to affirm that the innovation was very fruitful".

Recalling that some opposition was shown to the change-over, Mr. Gosselin said we should realize the financial means of the Federation which are limited. "Moreover" he said "the Federation is not formed as an isolated group, but is part of the Building Federation which groups workers in all centres of the Province".

"Therefore we participate in the struggles as well as in progress of the labor movement and we are happy to receive the benefits and advantages which the Federation has secured for us".

Negotiations Crowned With Success In Construction Industry

This was made known in report of secretary of the Construction Federation, Mr. Jean Baptiste Delisle, during convention held at St. Hyacinthe — Numerous problems and difficulties encountered — Patronal resistance to union expansion very active.

"In spite of lessening of activities in the business of the industry, the policy of an annual wage increase of 10 cents an hour still continues and negotiations which shall begin in the next few months, will no doubt continue the same policy".

So declared Mr. Jean Baptiste Delisle, general secretary of the Federation of Construction Workers at their annual convention held in St. Hyacinthe.

The report then showed a detailed study of negotiations conducted during the course of the year in the different provincial centres.

The report also contained a resume of the difficulties met with while finalizing collective labor agreements in different regions and finally concluded that these negotiations were crowned with success during the past year.

Mr. Delisle then revealed that union security labor contracts cover some 175 contractors in the Chicoutimi and Lake St. John districts.

"For 18 years the Decree covering the construction industry was disrespected and the competence card issued while other efforts were made to impede the expansion of the union. Last Au-

tumn the union workers of Aluminum in the construction trades went on strike in 15 different plants and included 700 workers?

This conflict ended in an outstanding labor agreement being signed which accorded the workers among other advantages wage increases of 28 cents an hour, a union shop, etc.

In the Sherbrooke region the Federation demanded that the decree be revoked to counter patronal obstinacy.

This agreement brought the workers a 20-cent-an-hour wage increase spread over a two-year period.

In Hull, Quebec, the patronal dictatorship became exhausted and made way for a group of contractors with progressive ideas.

Previous to the formation of this progressive group, and with the aid of the Parity Committee a dictatorial situation existed in relation to salaries and working conditions.

"But today" said Mr. Delisle "with this change union organization is going on full blast with contracts being signed with contractors, roofers, the Corporation of Electricians and negotiations are now underway with plumbers and other trades".

After considering the Decree

in Montreal was negotiated for a two-year period with a 10-cent hourly wage increase last year and another 10-cents this year, with 4 per cent allowance for vacations, Mr. Delisle stated that with the collaboration of the International Unions, the Trades and Labor Council of Montreal have started a formula of union security which would oblige all construction workers to take out a membership card either in the National or International Unions, the Trades and Labour Council of Montreal have started a formula of Union security which would oblige all construction workers to take out a membership card either in the National or International Unions.

Organization drives are under way in Abitibi while on the North Shore, C.C.C.L. Organizer Raymond Gagnon is putting in full time in the construction industry with a two-year agreement being signed according to the workers pay increases of 20 cents an hour.

The Federation secretary said other contracts have been finalized in the cut stone and granite industry and in the construction material field.

During the time these agreements were negotiated, many grievances were settled.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Union officers and the negotiation committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. met with Canadian Vickers spokesmen on Thursday July 17 in the first meeting for the renewal of the collective labor agreement. The present contract expires on September 1st this year.

It was agreed at this primary meeting by both union and company to resume talks on Monday and Wednesday of this week.

If any further meetings prove necessary they will be held after the vacation period on August 4.

The executive board of the union and the negotiation committee are under the direction of S. Ted Payne, vice president of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. who also is vice president of the Shipyard Division of the C.C.C.L. union.

Officers and members of the union grievance committee met with management last week for the presentation of several grievances which required adjusting.

The majority of these were in relation to respecting seniority ratings in the cases of employees who had been laid off their jobs.

The grievances were settled by the union committee at this meeting without too much difficulty being met with and several wrongs have been righted.

The first vessel in the "repeat Restigouche" program has been awarded by the Federal Government to Canadian Vickers Limited.

It is expected the final cost of the destroyer-escort vessel will be \$20,000,000. Canadian Vickers built the lead ships — HMCS St-Laurent and HMCS Restigouche — for the first two phases of the destroyer-escort vessel program.

Seven ships in each of these categories have been completed or are under construction. The first ship in the "repeat Restigouche" program will be completed in May 1962.

It is expected that five other ships of this class will be allocated to shipyards across Canada.

All ships of this class in the Province of Quebec were built by C.C.C.L. union labor.

Employees of the McDonnell Aircraft Corporation of St-Louis, Mo. have won an eight paid holiday, October 24, United Nations Day.

Labor contracts signed by the firm with the Firemen and Oilers, Electrical Workers, Machinists and Truck Drivers provide for the new holiday for over 20,000 workers.

Why the Methodist Church opposed the miscalled "right to work" laws is explained in a leaflet published by the Board of Social and Economic Relations of the Methodist Church.

From one to ten copies of the leaflet can be obtained free by writing to A. Dudley Ward, general secretary of the Board, at 740 Rush Street, Chicago, (11) ill, U.S.A.

Vacation Period

To allow the staff of "Le Travail" to enjoy their annual summer vacations, publication of this newspaper will be suspended for the first two weeks of August.

We wish all our employees a very pleasant holiday. "Le Travail" will resume publication with the issue of Friday, August 15, 1958.

THE MANAGEMENT

QUEBEC

First Contract Signed With Co-op Stores Federation

The latter part of last month the National Wholesale Food Employees Union, C.C.C.L., and the Co-Operative Stores Federation, signed a collective labor agreement covering warehouse workers and office personnel.

This is the first labor agreement signed for this group of some 40 workers. Many advantageous conditions have been secured and include salary increases of \$5.00 a week for the warehouse workers and \$3.00 weekly for the white collar workers with retroactivity in both cases being paid back to January 1, 1958.

In addition, the new contract provides for a reduction of 2 hours in the work week with same take-home pay.

Employees covered by the agreement will now benefit more from the pension plan with the employers contributing 5 percent of the employees' salaries towards the upkeep of the plan.

Benefits from the Quebec Health Services are also included in the labor contract with contributions being made by both parties on a 50-50 basis.

A clause covering union security applies retroactively from December 11, 1957.